L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI, 3 MARS 1886.

PETITES ANNONCES.

TROUVÉE, vendredi, une VACHE brune sans cornes, front noir. On peut la réclamer chez BERTRAND CHAGULAT, Avenue Carrollton, en payant les frais. 2 mars—3f

DEMANDES.

DEMANDE—Un monsieur (célibataire) demande une grande chambre bien aérée et non meublée dans une famille particulière. S'adresser par lettres à COTOCHAL, P. O. Box. 1987 3 mars—8f

On demande des travailleurs de couleur sur le **Canal de Panama**. Passage gratuit. Le Lieut. P. Miller part le 2 mars, à bord du Steamer Football, le 24 mars. C. H. Burns & Co., 17 Fourth Front street, près Gravier. 27 fév—4f

A LOUER.

A LOUER—Une maison à verandah, coin Rouale et Ste-Anne, 4 grandes chambres, 14 sur 20 pieds, salon, 9 petites chambres et des cabinets. S'adresser, No. 73 rue Ste-Anne. 14 fév.

Compagnie d'Assurances des Pompiers de la Nlle-Orléans.
(The Firemen's Insurance Company of New-Orleans.)
Bureau, No 33 rue du Camp.

ONZIÈME ÉTAT DE SITUATION ANNUEL.

CETTE Compagnie, conformément à l'Article 10 de sa Charte, publie le tableau suivant de ses opérations durant l'année expirée le 31 décembre 1885 :

Primes sur risques d'incendie	$115,644 66
de rivières	7,777 54
maritimes	6,895 13
	$130,313 65
A ajouter primes non acquises pour 1884	40,206 60
	$170,520 25
Réservé pour pertes non estimées	$ 5,107 00
Intérêt et dividendes déclarés au jour et dividendes non réclamés, payables sur demande et au crédit des billets d'actionnaires	22,086 07
Réservé pour primes non acquises en 1885	29,613 70
	$ 56,806 77

La Compagnie possède l'actif suivant

Billets d'action	$ 6,380 82
Prêts sur nantissement et hypothèque	158,101 86
Billets à ordre	15,644 44
Propriétés foncières	15,000 00
Argent comptant et argent en banque	76,437 90
Primes en voie de collection	40,215 50
Meubles de bureau, divers	4,523 53
	$306,704 30

PASSIF.

Capital	$150,000 00
Réserve pour pertes non estimées	5,107 00
Intérêt et dividendes	22,086 07
Réserve pour primes non acquises	129,511 23
Fonds de réserve et surplus	
	$306,704 30

L'exposé ci-dessus est une copie fidèle et exacte prise dans les livres de la Compagnie d'Assurances des Pompiers de la Nlle-Orléans.
R. H. BENNÈS, Secrétaire.
I. N. MARKS, Président.
T. PRUDHOMME, Vice-Président.

Fait sous serment pardevant moi, ce 20e jour de janvier, 1886.
W. O. HART, Notaire.

Nouvelle-Orléans, 20 janvier 1886.
A une réunion du Conseil de Direction, tenue ce jour, il a été résolu de payer l'intérêt et les dividendes suivants, savoir demande :
DIX POUR CENT d'intérêt annuel et CINQ POUR CENT d'intérêt sur le capital payé, faisant un total de QUINZE POUR CENT par an.
VINGT-CINQ POUR CENT de dividende sur les primes participantes.
R. H. BENNÈS, secrétaire.
I. N. MARKS, Président.
T. PRUDHOMME, Vice-Président.

Conseil de Direction:

Jacob Alexander.	Léon Bertoli.
H. H. Bierhorst.	Phil. Beck.
Peter Blaise.	P. Egan.
H. Ellernan.	Jno. Fitzpatrick.
C. Taylor Gauche.	Chas. Hénard
A. H. Hanson.	I. N. Marks.
A. A. Maginnis.	Wash. Marks.
T. Prudhomme.	A. H. Sweed.
Otto Thomson.	Jno. Everett.

22 janv—1 mois

Vingt-Huitième Tableau Annuel
—DE LA—
Compagnie d'Assurances
HOPE
—DE LA—
NOUVELLE-ORLEANS.
Bureau : No 188 rue Gravier.

CONFORMÉMENT à sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires :
Primes reçues dans l'année expirant le 31 décembre 1885 :

Sur les risques d'incendie	$409,245 24
Sur les risques de mer	54,324 83
Sur les risques de rivières	26,385 35
	$490,555 46
A ajouter : Primes non acquises de 1884	83,989 25—$574,544 71
A ajouter : Intérêts, profits et pertes	20,871 00
	$595,415 71
A déduire : Portes payées sur les risques d'incendie	$183,905 58
Id sur les risques de mer	25,498 63
Id sur les risques de rivières	12,268 43
	$226,672 64
Taxes	8,187 43
Réassurances	26,410 67
Primes remboursées	60,353 31
Réfaction	73,992 27
Bureau des assureurs salaires et autres dépenses	38,826 21—$429,442 53
	165,973 18
A déduire dividende semi-annuel de 5 o/o payé en juillet 1885	12,206 20
	$153,766 98
Dividende semi-annuel de 5 o/o, payable à partir du 1 janvier 1886	12,500 00
Montant réservé pour pertes non réglées	16,732 84
Montant réservé pour risques non terminés au 31 décembre 1885	104,534 14
Montant porté au fonds de réserve	20,000 00
	$153,766 98

—ACTIF—

Prêts sur hypothèques	26,316 67
Prêts sur nantissement	127,534 56
Effets pour primes	5,921 88
Billets à recevoir sur demande	9,513 86
Bons d'Etat et de ville	44,795 54
Actions de la banque nationale de l'Union et autres actions	11,657 84
Dépôts spéciaux d'assurance	3,100 00
Mobilier de bureau, coffre fort, etc.	3,048 07
Bons fonciers	4,698 59
Primes en voie de perception	106,244 18
En caisse	60,885 79
Total de l'actif	$403,766 98

—PASSIF.—

Capital	250,000 00
Fonds de réserve	20,000 00
Réserve pour primes non acquises	104,534 14
Pertes non réglées	16,732 84
Dividende de 5 o/o déclaré le 13 janvier 1886	12,500 00
	$403,766 98

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.
J. A. CHALARON, Président.

LOUIS BARNETT, Secrétaire.
Assermenté et signé pardevant moi, ce 13 janvier 1886.
M. T. DUCROS, Notaire.
No 138 rue Gravier.

A une assemblée des Directeurs tenue le 13 janvier 1886, il a été unanimement résolu qu'un second dividende semi-annuel de cinq pour cent sur le capital provenant des profits de la Compagnie pendant l'année expirée le 31 décembre 1885 soit de later payable sur demande aux actionnaires ou leurs représentants et que la balance des profits, vingt mille piastres, soit portée au compte de fonds de réserve.
14 janv—

CHEVAUX ET MULETS.

Prix du Marché.

Chevaux tommons	$ 80@125
Bons chevaux de trait	150@160
Chevaux de selle et de voiture	175@250
Mulets petits et commons	120@145
Mulets, qualité moyenne	150@175
Mulets pour rizières	85@120
Mulets, première classe	225@250

L.S.L.
Rappelez-vous
Que cette loterie est la seule qui dans un Etat ait été votée et endossée par le peuple.
GRANDE CHANCE
—POUR—
UNE FORTUNE
LA COMPAGNIE DE
LA LOTERIE
DE L'ETAT
DE LA LOUISIANE
FERA A LA
Nlle-Orléans,
MARDI, 16 MARS 1886,
UN
TIRAGE TRIMESTRIEL
EXTRAORDINAIRE
CLASSE C.
Ce tirage ainsi que tous les autres suivront lieu sous la surveillance immédiate et la direction du
GEN. G. T. BEAUREGARD,
DE LA LOUISIANE ET DU
GEN. JUBAL A. EARLEY,
DE LA VIRGINIE.
PAS DE REDUCTION !
Pas d'Ajournement !
PLUS D'UN DEMI-MILLION
De Piastres distribué.
TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN.
$522,500.
VOYEZ LE PLAN.
PLAN EXTRAORDINAIRE,
100,000 Billets, à $10 le Billet.

LISTE DES LOTS :

1 Gros lot de	$150,000..	$150,000
1 do	50,000..	50,000
1 Lot de	20,000..	20,000
2 Lots de	10,000..	20,000
4 Lots de	5,000..	20,000
20 Lots de	1,000..	20,000
50 Lots de	500..	25,000
100 Lots de	300..	30,000
200 Lots de	200..	40,000
600 Lots de	100..	60,000
1000 Lots de	50..	50,000

PRIX D'APPROXIMATIONS :

100 Lots d'approximation de $200 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $100,000 soit 20,000
100 Lots d'approximation de $100 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $50,000 soit 10,000
100 Lots d'approximation de $75 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de 20,000 soit 7,500
2,279 Lots s'élevant à $522,500

Les billets gagnants peuvent être déposés à n'importe quelle banque, express ou autre agence.

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous prendons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de tous les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

BILLET ENTIER $10, DEMI BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE loterie de l'Etat de la Louisiane.

Les demandes de prix pour les clubs se doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.
Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises d'argent par Postal Notes, Express Order, change de New-York ou traites sur la Nouvelle-Orléans.
Les lettres renfermant de l'argent devront toutes être envoyées par l'Express.
(Nous payons les frais d'express sur toutes les sommes de $5 ou plus.)
Adresser à
M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.
Adresser vos lettres enregistrées et faire des mandats sur la poste (money orders) payables à
la New Orleans National Bank,
New Orleans, La.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE
Meubles! Meubles! Meubles!
Succession de George Schwab.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No. 16,685—En vertu d'un ordre de vente date le 23 février 1886, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, aux les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 8 mars 1886, à 8:30 heures P. M., de la propriété décrite ci-dessous, à savoir :
Sur les lieux rue Elmire, entre Remparts et Bourgogne, dans le Troisième District de cette ville—
Un lot de meubles assortis, d'effets mobiliers, etc., d'après un inventaire enregistré dans mon bureau.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
25 fév—1,2,6,7 mars

ANNONCE JUDICIAIRE
Ed. Larue & Cie vs Henri Vinyant.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 16,621—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'enchère publique à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre les rues Gravier et Natchez Alley, dans le premier district de cette ville, le MARDI 30 mars 1886, à 12 A. M., la propriété ci-dessous décrite à savoir :
1.—Un certain terrain avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième district de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Dumaine, Roman, Priest et St Philippe désigné comme lot No vingt et un, mesurant 33 pieds de face à la rue Dumaine sur une profondeur de cent soixante quatre pieds entre lignes parallèles. Ayant pour vis-à-vis de la rue Dumaine, Dorisconti, notaire, 11 janvier 1883. Enregistré au bureau des aliénations, Livre 117, folio 841.
2° Les morceaux de terre suivants situés dans cette paroisse sur le chemin Gentilly, à une distance de six milles plus ou moins plus bas que la rue des Champs Elysées.
1° Un morceau de terre mesurant un arpent et vingt pieds de face sur le côté sud du chemin Gentilly, sur une profondeur de vingt arpents. Enregistré au bureau des aliénations Livre 111 fol. 801. Livre 110 fol. 700. Livre 111 fol 1067.
3° Un morceau de terre mesurant trois arpents de face au côté nord du chemin Gentilly sur vingt arpents de profondeur. Enregistré au bureau des aliénations, livre 116, fol. 930—Livre 109, fol. 917.
4° Un morceau de terre mesurant quatorze arpents de face sur les deux côtés du chemin Gentilly, sur une profondeur de vingt arpents. La dite propriété est connue sous le nom de la plantation Michou. Acquis de Marie C. Jacques, le 17 avril 1883. Enregistrés au bureau des aliénations, livre 110, fol. 930.
—ET AUSSI—
Cinq (5) vaches.
Trois (3) chevaux.
Deux (2) mulets.
Trois (3) charrettes.
Un (1) wagon
Et un lot d'outils sur la dite li propriété.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
27 fév—27—6,13,20,27,30mars.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente de diables (timber wheels) roues à charrier des bois de charpente (lumber wheels)
Dans l'affaire de J. G. Terry & Sons vs. leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 13,573—En vertu d'un ordre de vente, en date du 19 février 1886, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le MERCREDI, 10 mars 1886, à 11 heures A. M., au local de l'encanteur des rues White et Clio, dans le Premier District de cette ville, un grand lot assorti de front wagons, wagons à chaudières, bois de charpente, bois pour roues, cannons, blocks à poulies, moyeux, indicateurs à pression, une forge, deux soufflets, un lot de chaînes à wagons, outils à charpente, objets divers, etc.
2° Et immédiatement après la vente continuera et sera close au local connu comme le "Clipper Saw Mill", vis-à-vis Nouvean Canal entre les rues Gallier et Tonti, dans le Premier District de cette ville, on y offrira en vente un grand lot de bois de charpente, etc., ainsi qu'un lot de meubles de bureau, installations, etc.
Le tout conformément à un inventaire déposé dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
25 oct—25 mars 1 2 6 10

ANNONCE JUDICIAIRE.
Emile H. Cauffield vs. Thos. Roberts

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 16,588—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI 30 mars 1886, à 11 heures A. M., la propriété ci-dessous décrite à savoir :
Un certain morceau ou portion de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Baronne, Carondelet, Clio et Erato, faisant partie du lot numéro neuf et mesurant quarante deux pieds six pouces et deux lignes de face à la rue Baronne, plus ou moins, sur une profondeur de cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes, plus ou moins.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—1° Pour du comptant, un montant suffisant pour payer la réclamation du plaignant, la somme de vingt mille francs ou son équivalent en monnaie des Etats-Unis d'Amérique, $3,800 avec intérêt à raison de 5 pour cent par an sur $475 à partir du 9 février 1879; même intérêt sur $475 à partir du 9 février 1880; même intérêt sur $475 à partir du 9 février 1881; même sur $475 à partir du 9 février 1882; même sur $475 à partir du 9 février 1883; même sur $475 à partir du 9 février 1884; même sur $475 à partir du 9 février 1885 et même sur $475 à partir du 9 février 1886. Tout jusqu'à parfait paiement, sujet à un crédit de $621 70; et aussi au comptant un montant suffisant pour les frais de cette affaire et les taxes de ville et d'Etat dues sur la dite propriété.
2° Et le surplus du prix de son adjudication, s'il y a, à terme correspondant au montant qui précédera du au plaignant annuellement, à savoir :
Deux mille cinq cents francs ou son équivalent en monnaie des Etats-Unis, $475, jusqu'à ce que le prix de l'adjudication soit exhaussé de prendre montant echoinant le 9 février 1887; le surplus du prix de l'adjudication portera intérêt à raison de cinq pour cent par an à partir du jour de l'adjudication jusqu'au paiement final, et que le dit bien de la 1. J. Barthélemy soit suspendu.
Nouvelle-Orléans, 25 février 1886.
Signé: A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
30 janv—31 et 30 j.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Lafayette Fire Insurance Co. of New Orleans vs Mme Mary Shaeffer, femme de James Work et Janus Work son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 16,032—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 3 avril 1886, à midi, de la propriété décrite ci-dessous, à savoir :
Deux certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Ste Marie, Laurel, Constance et St André, désignés par les numéros un et deux conformément à un plan déposé en l'étude de Charles Stringer, ancien notaire, le 6me jour d'octobre 1869.
Les dits lots mesurent comme suit : Le lot numéro un forme l'encoignure des rues Ste Marie et Laurel et mesure trente sept pieds dix pouces de face à la rue Laurel sur une profondeur et façade à la rue Ste Marie de cinquante huit pieds un pouce et six lignes; et le lot numéro deux touche au lot numéro un et mesure vingt quatre pieds neuf pouces de face à la rue Laurel sur une profondeur de cinquante huit pieds un pouce et six lignes.
Etant la même propriété que la dite Mme Marie Sharffner à acquise de E. Tardy et autres, conformément à un acte passé pardevant Charles Stringer, ancien notaire, en date du 6 octobre 1869.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions, comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
3 mars—3,10,17,24,31—avril 3

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—L. J. Barthélemy vs. Ses Créanciers—No 16937—Division ——Ordre de Cour—Que la cession des biens de la 1. J. Barthélemy soient acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers, et qu'une réunion des dits créanciers soit tenue et dit lieu pardevant l'Auditeur de cette cour, le 11me jour de mars 1886, à 11 heures A. M. dans le lit d'élire un syndic, et de voter pour ou contre la décharge du dit insolvable et pour disposer des propriétés rendus, ainsi que toute autre matière qui pourra lui être ci-après soumise; et que dans l'intervalle et jusqu'à nouvel ordre de la cour toutes poursuites judiciaires contre la personne et les biens du dit J. J. Barthélemy soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 25 février 1886.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme
JAS. D. RANKIN.
26 fév—3f au 11 mars Député-Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—L. & P. Moses vs. leurs créanciers.—No. 16,732. Ordre de Cour—Que la cession de biens des pétitionnaires, sous la raison sociale de L. & P. Moses et de Elkin Moses et Plaisance Moses, et de Elkin Moses et Plaisance Moses, et de Elkin Moses et Plaisance Moses, sous la raison sociale de L. & P. Moses et Co, soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de leurs créanciers, et qu'ordonne qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Felix J. Dreyfous, notaire, le MERCREDI, 10me jour de mars 1886, à 11 heures A. M., à l'effet de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires et pour élire un syndic, et dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre les pétitionnaires et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues, et que Ernest Kruttschnitt, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 4 février 1886.
(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.
Pour copie conforme
JAS. D. RANKIN Député Greffier.
5fev—3f en 30 j.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—M. del Escobal vs. ses créanciers—No 13,184, Division A—Ordre de Cour—Que une réunion des créanciers de Martin del Escobal, insolvable dans cette affaire, soit tenue et convoquée pardevant Edgar Grima notaire en cette ville, VENDREDI, le 5me jour de mars 1886, à 10 heures A. M., à l'effet de délibérer sur les affaires du dit insolvable et pour nommer un syndic à la place de John V. Miceli.
Nlle-Orléans, 29 janvier 1886.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN Deputé Greffier.
31 jan—31—5,12,19,26 fev—5mars

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Henry Oerting vs. ses créanciers—No 16 677—Ordre de Cour—Que la cession des biens de Henry Oerting soit acceptée pour le bénéfice de ses créanciers; et qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Charles E. Seiler, notaire, le LUNDI, 11 mars 1886, à 11 heures a. m., pour procéder et nommer un syndic pour en contrôler la décharge du dit Henry Oerting, régler le temps, le mode et les conditions de disposer de la propriété comprise et ainsi que plusieurs affaires qui pourront se présenter devant ces dites Etats-Unis d'Amérique, dans l'intérêt, ordre de cette cour toutes procédures contre la personne et les biens du dit Henry Oerting soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 25 février 1886.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme
JAS. D. RANKIN, deputé greffier.
30 janv—31 et 30 j.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Scannell & Lafayette vs. Leurs Créanciers—No 16,623—Division "B"—Ordre de Cour—Que la cession faite par Scannell & Lafayette, de leurs tableaux annexés et les affidavits accompagnant le même, et la liste produite par les dits pétitionnaires étant conformes à la loi, la cession de tous les biens sous la raison sociale de Scannell & Lafayette, et de John O. Rodgers et John A. Lafayette individuellement et comme membres de la dite raison sociale, soit par le présent acceptée au bénéfice de leurs créanciers et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée le 20me jour de mars 1886, pardevant Andrew Herz, Jr. notaire à 11 heures A. M. pour élire un syndic et voir ou contre la décharge de la dite raison sociale et des dits individus; et que toutes les poursuites contre les personnes et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues et que Bernard McGlockey, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 23 février 1886.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme:
M. A. McDONNELL,
Député-Greffier.
25 fév—3f au 30 mars

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—L. & P. Moses vs. leurs créanciers.—No. 16,732. Ordre de Cour—Que la cession de biens des pétitionnaires, sous la raison sociale de L. & P. Moses et de Elkin Moses et Plaisance Moses, et de Elkin Moses et Plaisance Moses, et de Elkin Moses et Plaisance Moses, sous la raison sociale de L. & P. Moses et Co, soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de leurs créanciers, et qu'ordonne qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Felix J. Dreyfous, notaire, le MERCREDI, 10me jour de mars 1886, à 11 heures A. M., à l'effet de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires et pour élire un syndic, et dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre les pétitionnaires et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues, et que Ernest Kruttschnitt, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 4 février 1886.
(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.
Pour copie conforme
JAS. D. RANKIN Député Greffier.
5fev—3f en 30 j.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—M. del Escobal vs. ses créanciers—No 13,184, Division A—Ordre de Cour—Que une réunion des créanciers de Martin del Escobal, insolvable dans cette affaire, soit tenue et convoquée pardevant Edgar Grima notaire en cette ville, VENDREDI, le 5me jour de mars 1886, à 10 heures A. M., à l'effet de délibérer sur les affaires du dit insolvable et pour nommer un syndic à la place de John V. Miceli.
Nlle-Orléans, 29 janvier 1886.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN Deputé Greffier.
31 jan—31—5,12,19,26 fev—5mars

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Henry Oerting vs. ses créanciers—No 16 677—Ordre de Cour—Que la cession des biens de Henry Oerting soit acceptée pour le bénéfice de ses créanciers; et qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Charles E. Seiler, notaire, le LUNDI, 11 mars 1886, à 11 heures a. m., pour procéder et nommer un syndic pour en contrôler la décharge du dit Henry Oerting, régler le temps, le mode et les conditions de disposer de la propriété comprise et ainsi que plusieurs affaires qui pourront se présenter devant ces dites Etats-Unis d'Amérique, dans l'intérêt, ordre de cette cour toutes procédures contre la personne et les biens du dit Henry Oerting soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 25 février 1886.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme
JAS. D. RANKIN.
26 fév—3f au 11 mars Deputé-Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—L. & P. Moses vs. leurs créanciers.—No. 16,732. Ordre de Cour—Que la cession de biens des pétitionnaires, sous la raison sociale de L. & P. Moses et de Elkin Moses et Plaisance Moses, et de Elkin Moses et Plaisance Moses, et de Elkin Moses et Plaisance Moses, sous la raison sociale de L. & P. Moses et Co, soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de leurs créanciers, et qu'ordonne qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Felix J. Dreyfous, notaire, le MERCREDI, 10me jour de mars 1886, à 11 heures A. M., à l'effet de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires et pour élire un syndic, et dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre les pétitionnaires et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues, et que Ernest Kruttschnitt, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 4 février 1886.
(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.
Pour copie conforme
JAS. D. RANKIN Député Greffier.
5fev—3f en 30 j.

VENTES PAR LE CONSTABLE.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Otto F. Briede vs. Joseph Leacon.

DEUXIEME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans.—No 7,456—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je vendrai à l'enchère publique, à l'encanteur Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 6 mars 1886, à 11 heures A. M., au face du non entrepôt No 94 Passage de la Bourse, entre les rues Conti et Bienville, dans le Deuxième District de cette ville, le MERCREDI, 10 mars 1886, à 11 h. A. M.—
Un lot de meubles de bureau, d'après un inventaire enregistré dans mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus
Conditions—Comptant sur les lieux.
ALFRED BARNES,
Constable de la Deuxième Cour de Cité.
25 fév—mars 3 10.

Mme Eucebe Mouny vs. Bodenheimer & Lansen.

DEUXIEME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans.—No 7,508—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à l'enchère publique, sur la propriété des défendeurs, au Lansen, rue de la Place entre les rues Royale et Bourbon, dans le Troisième District de cette ville, le LUNDI, 11 mars, 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :
Les améliorations sur la propriété de la demanderesse, consistant en un hangar en bois, contre le barrière de séparation et à peu près une corde et demie de bois.
Saisi dans l'affaire ci-dessus d'après un inventaire enregistré au bureau.
Conditions—Comptant sur les lieux.
ALFRED BARNES,
Constable de la Deuxième Cour de Cité.
27 fév—27—5,11 mars.

Chas. Frahney vs. M. et Mme Julius Mendal et Mme A. Du Rose.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans. No 9,470—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, à non entrepôt No 152, rue Lafayette entre rues St Charles et Carondelet, MERCREDI, 10 mars 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :
10 tables, 70 chaises, un grand miroir, une pendule, un side-board et une vitrière.
Saisi dans l'affaire ci-dessus numérotés et enlissés.
Conditions—Comptant sur les lieux.
P. A LIOBY, Constable
de la Première Cour de Cité de la Nlle-Orléans.
26fév—26 mars 3 10

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de B. F. Joubert.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 15,407—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dits lieux qui suivront la propriété notifiant les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Ernest B. Joubert et Charles Joubert, exécuteurs testamentaires de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN,
Greffier.
25 fév—25—mars 5,17 18—25,30

Succession de Philip Baron Boifontaine.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 15,456—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dits jours qui suivront la propriété notifiant les raisons qui auront été jugées pour lesquelles le compte final présenté par Mlle Amelia Vivas, exécutrice testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologués et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
25 fév—25—mars 2,6

Succession de William J. Castell.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 15,964—Division E—Attendu que F. S. Wiltz, jr., administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu William Joseph Castell, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN,
Greffier.
25 fév—25—mars 2 6

Succession de John Sprunk, Anna Maria Sprunk et Veronica Mollegan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 16,767—Division A—Attendu que John Mollegan a présenté à la cour une pétition à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Sprunk, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN,
Greffier.
25 fév—25—2,6mars

Succession de S. W. Carman.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No. 16,999—Division D. Attendu que Mme Ida Carman a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu S. W. Carman, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN,
Greffier.
25 fév—28—mars 5,9

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Mme A. H. Carter et autres vs. Madeline Farrell et autres.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 11,408—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 13 mars 1886, à midi, de la propriété ci-dessous décrite :
Dont le lot de terre avec améliorations dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Chestnut, Colisée, Huitième et Harmonie; lesquels lots sont contigus l'un à l'autre et mesurent soixante quatre pieds de face à la rue Chestnut, sur cent vingt sept pieds neuf pouces de profondeur, entre lignes parallèles, d'après un plan dressé par Henry Moellmann, architecte, daté le 1 mai 1884, déposé au bureau de Lucien Hermann, notaire.
Saisi dans l'affaire ci-dessus, comme étant la propriété de William H. Finnegan, un des défendeurs dans la dite affaire
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
9fév—9,16 23 mars2 10 13

ANNONCE JUDICIAIRE.